

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Dix du mois de Novembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET - Mme Wennie MOLIA - M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS - M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmery BEAUPERTHUY – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADELAIDE - M. Marcellin ZAMI – Mme Sylvia HENRY – Mme Sandra MOLIA – Mme Mévice VERITE - M. Jimmy DAMO – M. Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL - M. David LUTIN - Mme Mégane BOURGUIGNON - M. Lucas ALBERI - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - M. Julien DINO - Mme Maguy BORDELAIS – Mme Jocelyne VIROLAN – Mme Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme France-Enna URBINO (excusée; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – M. Jean LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Nadia CELINI (excusée) – Mme Yane BEZIAT – M. Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Maguy BORDELAIS)

.....
Date d'envoi de la convocation : 4 novembre 2022

Date d'affichage : 4 novembre 2022

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Absents : 5

Procurations : 3

Appelés à voter : 33

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Nina PAULON

**ACCORD-CADRE MULTI-
ATTRIBUTAIRES A MARCHES
SUBSEQUENTS POUR
L'ACQUISITION DE VEHICULES
NEUFS EQUIPES ET LEUR
MAINTENANCE POUR LA VILLE
DU GOSIER**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R.2124-2 1°, R.2162-2 et R. 2162-7 à R. 2162-12 ;

Vu l'article R.2162-4 2° du Code de la Commande Publique disposant qu'un accord-cadre peut, être conclu avec seulement un maximum en valeur ou en quantité;

Considérant le projet de marché relatif à l'acquisition de véhicules neufs équipés et leur maintenance pour la ville du Gosier ;

Considérant qu'il convient de lancer un accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents pour répondre aux besoins en véhicules neufs équipés et leur maintenance pour la ville ;

Considérant que le marché sera passé sous forme d'accord cadre multi-attributaire à marchés subséquents (article R. 2162-2 du code de la commande publique) ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 28 voix pour; 0 contre; 5 non votants

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert passée sous forme d'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour l'acquisition de véhicules neufs équipés et leur maintenance pour la ville du Gosier, conformément à l'allotissement suivant :

LOTS
Lot 1 - Acquisition de véhicules SUV/ 4X4/ CROSSOVER/ Citadines /Van (thermiques, hybrides et électriques)
Lot 2 - Acquisition de véhicules de type 2 roues motorisées (thermiques, hybrides et électriques)
Lot 3 - Acquisition de véhicules de type utilitaire (thermiques, hybrides et électriques)
Lot 4 - Acquisition de véhicules thermiques de type spécifique

Montant maximum : 1 850 000 € HT

Durée: 4 ans ferme (non reconductible)

Article 2 : D'autoriser le maire à signer les marchés, à intervenir après attribution par la commission d'appel d'offres ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Article 3 : Le maire, la trésorière de Sainte-Anne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le**

Et publication ou notification le

Fait et délibéré à Gosier, le 10 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Cécile CORNET -

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20221110-CM2022-6SDCPA70-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022